

PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil quatorze, et le vingt mai 2014 à 19 heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Cyrille PLENET, Maire.

Présents : Messieurs MATHIEU Christian (le château), BOUJARD Claude, DAVID Jean Claude, FIAT Gilles, LAZZAROTTO Laurent, MATHIEU Christian (Le village), MINGONE Bernard, PUEL Cyril, SANNA laurent

Mesdames PLENET Cyrille, RAMBAUD Violette, GAGNOR Catherine, MATHIEU Ghislaine, MATHIEU Mylène, PERRON Véronique,

Absents excusés :

Ont donné procuration :

Madame GAGNOR Catherine a été élue Secrétaire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 15 Mai 2014

Délibération n° 1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion précédente.

Délibération n° 2

TRAVAUX ELECTRICITE MAIRIE - ECOLE

Afin de mettre aux normes de sécurité les différentes salles de la mairie, de l'école des travaux sont à prévoir.

MAIRIE

- une reprise des câblages dans le bureau du secrétariat : colliers, cordons, multiprises etc...,
- une reprise du tableau électrique dans le grenier par un tableau Schneider Electric comprenant parafoudre, déclics, télérupteurs
- Mise en place d'une prise et d'un éclairage de service

ECOLE

- Recherche de pannes sur l'éclairage extérieur et reprise boîtes détériorées.

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 20 Mai 2014

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de faire effectuer les travaux par l'Entreprise GUILLOT Yves à Allemont pour un montant de 2 656.80 euros TTC.

CHARGE Madame le Maire de la signature du mandat auprès de la Trésorerie de Vizille.

Délibération n° 3 **TRAVAUX FONTAINE MAISON VIEILLE**

Après délibération le Conseil Municipal,

DECIDE de faire effectuer la pose d'une fontaine devant l'entrée du lotissement Maison Vieille par l'entreprise de Maçonnerie TP Rénovation C.J.L de Villard Saint Christophe pour un montant de 9 328 euros TTC.

CHARGE Madame le Maire de la signature du mandat auprès de la Trésorerie de Vizille.

Pour 11
Abstention 0
Contre 2

Délibération n° 4 **RECRUTEMENT EMPLOIS ETE 2014**

Afin de :

- permettre d'assurer la continuité du service public durant l'été pendant les périodes de congés des agents techniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité durant l'été 2014 de :

- recruter en emploi été des candidats afin de leur permettre d'acquérir une première expérience.
- Pour une durée d'une semaine
- Les candidatures sont à présenter avant le 10 juin 2014.

.../...

Commune de SECHILIENNE – Conseil Municipal du 20 Mai 2014

Délibération n° 5

CONTRAT AVENIR POUR LA REFORME RYTHMES SCOLAIRES

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir ;

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir ;

Vu le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré ,

Article 1 : DECIDE de la création d'un poste emploi d'avenir :

Missions dévolues : Animation réforme Rythmes scolaires

Durée de travail hebdo : 35 heures

Rémunération brute mensuelle : SMIC

Article 2 : AUTORISE par conséquent, Madame le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que le contrat de recrutement de l'agent en emploi d'avenir.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Délibération n° 6

CONTRAT CDD RYTHMES SCOLAIRES

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de recruter une personne à contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2014/2015

Et

CHARGE Madame le Maire des démarches nécessaires au recrutement de cette personne et à la signature du contrat de travail.

Commune de SECHILIEENNE – Conseil Municipal du 20 Mai 2014

Délibération n° 7
DESIGNATION DES TITULAIRES ET DES SUPPLEANTS
SYNDICAT DE GESTION DU COLLEGE

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de nommer :

Titulaire : Laurent SANNA

Titulaire : Catherine GAGNOR

Suppléant : Christian MATHIEU Ile

Suppléant : Gilles FIAT

Délibération n° 8
TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT
ROLE EAU 2014

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE de fixer le tarif assainissement suivant :

Rôle eau 2014 – Assainissement du 1^{er} avril 2013 au 31 décembre 2013 :

Part variable 1.15 Euros HT
Part fixe 129.15 Euros HT

Et APPLIQUE le tarif SACO pour l'assainissement 2014 soit :

Part variable 1.64 Euros HT
Part fixe 129.15 Euros HT

Délibération n° 9
DM1 BUDGET COMMUNE

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 500.00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	1 500.00 €			
D 2157 : Mat. et outil de voirie		1 500.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 500.00 €		
Total	1 500.00 €	1 500.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €